

Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2022.

Présidence de M. Alain HUSSON.

La séance débute à 19h. Membres présents : 49

Sont excusés: Mesdames Carine PROTTI, Myriam RAVESSOUD et Suzanne

BACHMANN (démissionnaire).

Messieurs Pierre-Alain AUBERSON, Edwin EGGER, Junior MBANGU, Steve TANNER, Patrick WENGER et Maxime

MARCHAND (démissionnaire).

Sans excuse: Mme Anne FAVRE et M. Pierre-Alain DALMAS.

ORDRE DU JOUR.

Entre la communication de l'ordre du jour et ce soir, le Bureau du Conseil a reçu une nouvelle démission, en la personne de M. Maxime MARCHAND du groupe PLR / Les Indépendants.

Nous devons donc ce soir également nommer un(e) délégué(e) à la CISEROC. Un point complémentaire à notre ordre du jour dénommé « 17 : Nomination d'un délégué à la CISEROC » devra donc être ajouté.

Est-ce qu'une personne s'oppose à cette modification. Ce n'est pas le cas.

Le Conseil a été convoqué en conformité avec son règlement. M. HUSSON, président, nous soumet l'ordre du jour modifié pour cette séance du vendredi 17 juin 2022.

- 1. Démission Assermentation
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2022
- 3. Communications de la Municipalité.
 - Programme de la législature 2021 2026.
- 4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
- 5. Questions Pétitions.

- 6. Collège de la Cité Changement du chauffage et pose de panneaux photovoltaïques Demande de crédit.
- 7. Chavornay Ecluse des Hollandaises Réalisation d'une installation photovoltaïque sur le site de la STEP Demande de crédit.
- 8. Installation d'un WC public sur le site du Verneret Demande de crédit.
- 9. Remplacement des compteurs d'eau et installation de transmetteurs radio Relevé à distance Demande de crédit.
- 10. Essert-Pittet Réfection du chemin bétonné côté sud et nord de la déchetterie Demande de crédit / Etude préliminaire des travaux de réfection des chemins agricoles Demande de crédit.
- 11. Gestion 2021.
- 12. Comptes 2021.
- 13. Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024.
- 14. Election du bureau du Conseil communal pour 2022 2023.
- 15. Election de la Commission de gestion pour 2022.
- 16. Nomination d'un(e) suppléant(e) à l'ASAICE.
- 17. Nomination d'un(e) délégué(e) à la CISEROC.

L'ordre du jour modifié sera suivi tel que présenté.

1. Démission – Assermentation.

Nous avons reçu les démissions de Mme Suzanne BACHMANN et M. Maxime MARCHAND du groupe PLR et Indépendants.

Les viennent- ensuite qui vont les remplacer sont Messieurs Richard CATALANO et Théodore ABETEL. M. CATALANO ne pouvant pas être présent pour cette séance, il sera assermenté au mois de septembre.

Avant de passer à l'assermentation de M. ABETEL, M. Alain HUSSON, président, nous donne lecture des deux lettres de démission.

M. HUSSON prie M. ABETEL de s'avancer vers le perchoir et à l'assemblée de se lever.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Théodore ABETEL lève la main droite et dit « je le promets ».

M. HUSSON félicite M. ABETEL et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, il l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 50 membres dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2022.

La discussion est ouverte.

2.1 M. Dominique REYMOND, concernant le point 4.5, page 7 du procès-verbal.

Il faudrait modifier la phrase ainsi: La Confédération vient de lancer un programme des subventionnements pour les communes qui souhaitent poser des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Les mêmes subventions existent pour le développement de la mobilité électrique. Il pensait par exemple au plan d'affectation communal qui doit être revu ; peut-être que dans le domaine de la mobilité, on pourrait s'en faire payer un petit bout par la Confédération, la subvention va jusqu'à CHF 30'000.-.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 est accepté par 48 voix avec 1 abstention.

3. Communications de la Municipalité.

Programme de la législature 2021 – 2026.

Communications écrites :

Chavornay – Entretien de l'abri de la Protection civile « Les Bayards »
 Demande de crédit pour la réalisation des travaux.

2. <u>Changement de chauffage & Isolation de bâtiment communal – Rue de la Cité 3 à Chavornay – Demande de crédit.</u>

Ces deux points n'amènent aucune discussion.

Nous passons au programme de la législature.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, nous dit que nous avons reçu le petit fascicule du programme et nous explique de quelle manière la Municipalité a procédé pour l'élaboration de celui-ci.

La Municipalité s'est rencontrée « au vert » et lors de cette journée dont le but était de poser leurs objectifs et leurs idées et où chacun était libre de mettre ce qui lui tenait à cœur. Ensuite, il y a eu un regroupement des objectifs selon les thèmes que l'on peut voir écrits en jaune et finalement, il a été dégagé des différents projets en lien avec ces différents thèmes. Et parallèlement, ils ont identifié les fiches PECC, dont le Plan Energie et Climat communal, qui s'inséraient dans les différents objectifs et les différents thèmes, c'est ce que nous pouvons trouver dans la deuxième colonne de chaque page. Vous avez les n° des fiches et vous pouvez remarquer qu'il en découle une belle intégration dans l'ensemble du plan de législature. Il y a 18 fiches sur les 21 qui sont intégrées.

3.1 Mme Inès SANCHO-DUPRAZ nous dit qu'elle a lu avec intérêt ce programme qu'elle trouve fondamental et précieux. Et puis, à la page 3, elle a lu cette phrase « Dans le cadre de ce programme de législature, la Municipalité s'engage à intégrer à chacun des projets une réflexion liée au Plan énergie et climat communal (PECC) »; c'est ce dont vous parlez. Puis, elle a contrôlé qu'il y avait chaque fois une colonne avec ce PECC dans les différents objectifs que vous voulez suivre. Alors là, surgit sa question de compréhension. Ces colonnes sont-elles une anticipation ou bien une réponse au postulat déposé il y a quelques mois et auquel vous devez répondre, puisque vous semblez suivre le PECC. Puis, elle s'est dit que si la Municipalité suit ce PECC, pourquoi ne l'a-t-elle pas dit en réponse au postulat? Allez-vous faire le PECC oui ou non? Si oui, autant répondre avant au postulat et si non, vous ne faites pas le PECC et on passe à côté de 50% de subventions cantonales. A vrai dire, elle a des doutes sur ce que la Municipalité veut faire et elle demande de démêler les fils, car pour elle, ce n'est pas clair.

Mme la Syndique nous explique que lorsqu'on en a débattu lors de ce fameux Conseil, la Municipalité a dit qu'elle avait déjà réfléchi à plusieurs éléments en lien avec le PECC, qu'il avait été fait un inventaire de nos pratiques et donc des différents objectifs qui étaient déjà soit en vigueur, soit qui pouvaient être poursuivis ou améliorés. A savoir, que par ces fiches, on a déjà une bonne avance au sein de la commune.

Pour avoir des subventions, elle nous signale juste que c'est surtout pour inciter les communes qui n'ont pas encore touchés au PECC et qui ne savent pas comment démarrer ces projets. Juste une information, elle fait partie de la Commission Plan – Energie et Climat mise en route avec six ou sept syndics de tout le district, qui représente les différentes communes de toutes les grosseurs, de la toute petite à Yverdon. Ils vont donc travailler autour de cette thématique et voir comment peut-on inciter les différentes communes à se lancer dans ce plan et comment leur donner des pistes. Ce n'est pas une obligation de s'entourer d'un bureau, on peut travailler de la façon qu'on décide.

3.2 M. Dominique REYMOND, demande s'il y a une réponse à ce postulat ?

Mme la Syndique répond que oui, il y aura une réponse écrite.

Communications orales:

- 3.3 Mme la Syndique, au nom de la Municipalité et du Comité d'organisation pour les journées des Communes vaudoises, tient à nous remercier chaleureusement pour notre engagement et notre travail lors de cette journée. Vous nous avez été d'un grand soutien pour que cette journée soit magnifique et elle peut nous dire que tous les élus de tout le canton ont très fortement apprécié cette rencontre. De plus, nous avons pu mettre en avant et faire découvrir notre belle commune, d'autant que certains, pour la petite histoire, m'ont rapporté qu'ils s'imaginaient que Chavornay, finalement, c'est une cité dortoir, avec des industries et que, quand ils sont venus, ils ne pensaient vraiment pas découvrir ce coin de pays de Vaud si charmant. Voilà, ce sont ces mots qui lui ont été rapportés. Alors encore un grand merci à vous tous, c'était formidable.
- 3.4 M. Dominique VIDMER, Municipal, nous informe que cette semaine la mise en service de la rue de la Cité a été effectuée. La partie piétonne a été faite avec les pots de fleurs et différentes choses, qui sont à titre d'essai pour une année. Après, la Municipalité verra les modifications à en tirer.
- 3.5 M. Guillaume ABETEL, Municipal, nous explique que vous avez fait une interpellation lors du dernier Conseil communal, sous le titre « Situation actuelle et future du Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables, et développement du potentiel photovoltaïque ».

Il va répondre aux six questions posées.

1. Comment a évolué ce fonds depuis sa création ? (nombre de demandes, montants, types d'objets subventionnés, etc.)

Si vous prenez la page 53 du rapport de gestion, nous avons les évolutions de ces chiffres depuis 2019 et M. ABETEL nous donne en suppléments les chiffres actuels pour 2022 (il y a juste une petite erreur dans les dates, il s'agit de 2019, 2020 et 2021). Pour 2022, on est aujourd'hui à CHF 37'000.- de subventions pour les véhicules électriques, à CHF 33'000.- pour ce qui est des bâtiments et rien pour l'électro-ménager et pour les manifestations, c'est CHF 189.-. Aujourd'hui, si on regarde l'évolution du fonds, on avait dépensé CHF 46'000.- en 2019, CHF 53'000.- en 2020 et CHF 99'940.- en 2021 et on est déjà à CHF 70'000.- cette année.

2. Des projets communaux ont-ils bénéficié des subventions du fonds ?

Bien que le règlement permette que les ouvrages communaux bénéficient de ces subventions, la Municipalité a décidé de ne pas attribuer le montant du fonds aux objets communaux. C'est pour cela qu'elle a créé une réserve de CHF 600'000.- pour le photovoltaïque.

3. Quelle est la surface totale de capteurs solaires photovoltaïques qui a été subventionnée jusqu'ici et pour quel montant total ?

La Municipalité n'a pas tenu à jour de listing quand au m2 installés sur la commune. Elle tient d'ailleurs à signaler que la capacité de production en kW/heure d'un panneau à l'autre varie.

4. Comment la Municipalité envisage-t-elle de faire évoluer, durant la législature, ce programme de subventionnement ? Serait-elle disposée, s'il devait rencontrer un grand succès, à augmenter la dotation du fonds en modifiant le règlement ?

Oui, la Municipalité travaille sur cette chose. Une rencontre entre Mme AUZEPY-RENARD et M. ABETEL a eu lieu. Pour ce qui est de la directive, de compétence municipale, une adaptation a été faite et les modifications apportées validées en séance de Municipalité. Elle entrera en vigueur au 1^{er} juillet de cette année, elle est en ligne sur le site de la commune.

Les principales choses faites dans cette directive sont la suppression du subventionnement des voitures électriques et des bornes de recharge en cas d'absence de panneaux solaires.

Il a toujours été dit que subventionner correspondait à une mesure d'encouragement, une vision d'incitation qui évolue avec le temps.

Oui, le règlement va être modifié, la Municipalité a pour but une augmentation financement du subventionnement. Ce fonds alimenté par ½ de la redevance du droit du sol de Romande Energie va être augmenté à 100% de ce montant. Pour information, le montant est de CHF 82'000.-(au budget 2022), correspond à la moitié attendue. Ce n'est que l'année suivante en avril ici en 2023 qu'on connaitra le montant de ce droit du sol qui est basé sur la consommation d'électricité.

Par contre, le règlement va passer dans les services de l'Etat pour être avalisé et deuxièmement, il devra passer devant votre délibérant pour être mis en vigueur. Ça sera fait avant la fin de cette année, durant le 2ème semestre.

5. Une évaluation de l'efficacité des subventions a-t-elle été effectuée ? (énergie renouvelable produite par franc de subvention, etc.)

Ça a été discuté, aujourd'hui, la Municipalité veut que les gens fassent cet effort et s'engagent. Elle n'a pas à ce jour fait de calcul de ce type. Le coût humain pour contrôler ce genre de choses est important, raison pour laquelle la Municipalité ne désire pas le faire, la charge étant trop lourde en lien avec le bénéfice attendu. Aujourd'hui, le personnel communal a d'autres priorités à assumer.

6. La Municipalité connait-elle l'action *Group-it*, lancée par la HES-SO et soutenue par l'Office Fédéral de l'Energie, qui permet aux communes de subventionner de manière plus efficiente les capteurs photovoltaïques? (Grâce à ces commandes groupées, pour une même subvention communale au mètre carré, les prix sont plus intéressants pour les propriétaires et la surface posée est plus importante. Epalinges, par exemple, a mis en œuvre avec succès un tel programme).

Il en a discuté avec le boursier d'Epalinges; il a travaillé avec son équipe à un système participatif pour l'installation de panneaux, le boursier disait que c'est un travail très fastidieux, pour distribuer 10.- à 20.- francs de revenus, c'est un travail monstrueux.

Pour ce qui est de « Group-it », il s'est renseigné pour la commune. Il n'avait pas du tout eu vent de cette action, cela lui a permis d'en prendre connaissance. Après l'étude, la Municipalité est d'avis que si sous un angle privé, ça serait intéressant de le faire et appuie cette démarche, elle ne pense pas prendre cette initiative sous son aile pour une mise en place.

3.5 M. Dominique REYMOND remercie la Municipalité qui va à l'évidence dans le bon sens de cette interpellation, il trouve excellent que l'entier de la redevance soit affecté et que les voitures ne soient plus subventionnées. Effectivement, il y a des effets d'aubaine extrêmement importants, avec les voitures et avec les vélos. Ce qui va être le plus important de subventionner, c'est les énergies renouvelables, parce que, ces énergies qui sont installées avec des capteurs solaires, ça produit pendant 30 ans ; tandis qu'un vélo c'est beaucoup moins intéressant. Un bâtiment qui est bien construit, il l'est pour 50 ans, c'est pour cela qu'il faut mettre l'accent là-dessus.

Je ne vais pas être trop long, mais je voudrais juste mentionner quelque chose.

Ça a été dit dans cette assemblée, concernant l'argent de la Romande Energie. Il faudrait préciser de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas d'un fonds provenant de l'éclairage public de la commune. Ce fonds, c'est nous qui le payons, ce n'est pas la Romande Energie qui nous donne des sous, on paie tous 0.07 ct par KWh pour alimenter ce fonds qui est une redevance de Romande Energie pour financer des infrastructures.

Ce n'est pas la Romande Energie qui prend cela dans sa poche. Par conséquent, il trouve logique que l'ensemble de ce fonds retourne au citoyen puisque c'est notre argent qui est finalement utilisé pour subventionner.

M. le Municipal a mentionné le suivi, il pense que de dire qu'on n'a pas le temps de suivre, lui il pense que c'est extrêmement intéressant de voir si c'est efficace et ce n'est pas compliqué à faire. Quand les demandes de subventions arrivent, il y a toujours une surface de capteurs solaires qui est indiquée et il y a le montant, il suffit de faire un tableau et de faire la division de la surface par les francs et on trouve un montant par m2 ou par KWh produit. C'est toujours utile que l'on puisse comparer. Et puis, pour Group-it, il a aussi eu des contacts avec la commune d'Epalinges. Au contraire, c'est extrêmement efficace parce que les freins pour les gens qui veulent poser des capteurs sur leurs toits sont nombreux. Il y a les craintes parce que ça parait compliqué, les gens ont peur de se faire avoir, l'administration est compliquée et là, la commune peut apporter quelque chose. La commune se veut facilitateur, ce n'est pas elle qui va faire le travail, mais c'est une aide importante pour les citoyens, ça permet surtout des commandes groupées qui font baisser les prix. Ce qui est apparu à Epalinges, si on fait le calcul, on prend le KWh et qu'on divise par le prix payé, on se rend compte que le résultat est bien meilleur si on est groupé. Et le travail effectué n'est pas fait par la commune, elle est en dehors du jeu, c'est un facilitateur. Il faut un spécialiste qui accompagne la commune dans cette démarche.

Arrivée de Mme Anne FAVRE à 19h35.

Ils y a 51 membres dans la salle.

M. ABETEL en réponse à M. REYMOND, dit qu'effectivement par rapport à cela, la Municipalité est prête à appuyer. Il dirait aussi que les choses ont beaucoup changé, ça s'est beaucoup institutionnalisé et on a une concurrence qui est différente, on a aussi des gens qui font le travail pour la Municipalité. Vous allez acheter des panneaux solaires photovoltaïques, il y a un calcul qui est fait, ainsi que les approches. La Municipalité est prête à appuyer s'il y a un groupe de citoyens qui désirent se mettre ensemble pour faire des acquisitions, la Municipalité n'a aucune objection que ça se fasse. S'il y a besoin d'un appui au niveau de la commune, elle est prête, par contre, on ne va pas se substituer et faire le travail. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, la commune a des gens compétents, mais ce n'est pas des sujets que la commune va porter.

La discussion est close.

4. <u>Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.</u>

CISEROC: Pas de communication.

4.1 M. Dominique VIDMER, Municipal, nous informe qu'une assemblée a été mise en place et elle aura lieu le 30 juin à 19h à l'aula de Chantemerle. La personne qui va être nommée pour cette association peut prendre note de cette information.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

4.1 Mme Kornélia THIERY nous informe qu'une affaire est en cours.

ARCC: Pas de communication.

AIAE:

4.2 M. Philippe VERLY nous informe que le Comité Intercommunal de l'AIAE a eu son assemblée le 8 juin à Villars-le-Terroir. L'ordre du jour, c'était les comptes 2021, ceux-ci se bouclent avec un bénéfice de CHF 203'000.- et avec un amortissement extraordinaire de CHF 357'000.-. Ce bon résultat est dû essentiellement à l'année pluvieuse de l'an passé. Les sources ont donné plus 14% par rapport à la moyenne des cinq dernières années et également par une augmentation du coût du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2021 qui est de 20 ct le m3.

A cette occasion, nous avons fêté les 50 ans de l'association.

ORPC:

4.3 M. Dominique VIDMER, Municipal, nous explique qu'il y a eu une séance avec l'ORPC. Ils ont annoncé qu'il y a eu un problème financier avec une zone et le Canton a dit de faire des audits dans différentes zones qu'ils ont tiré au sort pour voir s'il y avait d'autres soucis financiers. Orbe a été tiré au sort, ils ont eu un contrôle et on est à 100% en ordre.

Une deuxième chose annoncée par l'association : ils sont en train de regarder pour centraliser le matériel et les bureaux administratifs. A savoir, que derrière chez Alvazi, il y avait une ancienne usine qui a été rasée. Il va y avoir des bâtiments qui vont être construits et la PC est en train de regarder pour pouvoir se mettre là-bas. Ils vont venir au mois de septembre avec un crédit d'investissement et il y aura pas mal de choses (location, budget, ainsi que tout ce qu'il faut pour le matériel), Il reste encore une petite base à Orbe – La Vallée de Joux et Yverdon, mais la base principale sera à Orbe. Il faudra être très attentifs à cela, parce qu'on a pour le moment une ORPC qui ne coûte pas trop cher par habitant. Il ne faudrait pas qu'en voulant des nouveaux locaux tout beaux et tout jolis qu'on arrive à des montants trop élevés par habitant, surtout que Chavornay est une des grandes communes faisant partie de ce groupe.

ASAICE: Pas de communication.

AJOVAL:

4.4 M. Yves LEUENBERGER, Municipal, nous donne des informations.

D'abord, l'aspect politique, pour ceux qui étaient là lors de l'ancienne législature, vous aviez voté un préavis au mois de mai 2021, celui-ci concernait un fonds de réserve de CHF 800'000.- pour notre sortie du réseau AJOVAL. Depuis, le Conseil Intercommunal, en 2021, a refusé la modification des statuts, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'on sort de l'AJOVAL avec cette somme. Cependant, lors de cette nouvelle législature, les Municipalités de Bavois et Chavornay ont déposé une motion auprès du Conseil Intercommunal de l'AJOVAL, demandant la réouverture du dossier et la réouverture des négociations. Entre temps, une délégation de ces deux Municipalités est allée trouver les communes qui avaient préavisées négativement au changement des statuts de l'AJOVAL. Il y a eu des discussions avec ces Municipalités et nos délégués ont apporté toutes les informations nécessaires pour qu'elles puissent éventuellement changer d'avis. Lors du dernier Conseil Intercommunal de l'AJOVAL, la motion a été acceptée par le Conseil Intercommunal, cela veut dire que les discussions sont à nouveau en route, afin de trouver un terrain d'entente sur cette négociation de sortie et de cette dédite financière de CHF 800'000.-. Affaire à suivre.

Un autre point concernant l'AJOVAL, mais plutôt opérationnel. Au niveau de l'accueil familial de jour, nous avons 21 mamans de jour qui ont rejoint notre réseau, les contrats sont en train de se signer avec notre prestataire, l'Ile aux Corbeaux, on va de l'avant. La suite, c'est la reprise de la garderie « Les petits Poucets », une rencontre est prévue au mois de septembre avec le personnel afin d'avoir un réseau complet d'ici la fin de l'année.

5. Questions – Pétitions.

Aucune pétition n'est déposée, nous passons aux questions.

5.1 Mme Hacina MINDER, concernant le quartier Route d'Orbe – En Forez. Elle a été interpellée par une personne, concernant l'entretien des espaces verts. Il y a deux semaines, les ouvriers communaux sont venus faucher et ont laissé une bande d'herbe qui se trouve où il y a les piétons. A chaque fois, cet espace est négligé à tel point que la borne hydrante est cachée par les jolies petites herbes, de même que la borne hydrante qui se trouve au bout de la rue En Forez qui est également cachée. Elle aimerait savoir s'il y a une raison.

Mme la Syndique répond que oui, il y a une raison. De cacher les hydrantes, par forcément, mais de l'entretien, oui et ça fait d'ailleurs partie des fiches PECC. La biodiversité, entretien des espaces verts. entretien différencié, cela veut dire que l'on va éviter de tondre les zones qu'on avait l'habitude de voir à ras du gazon tout joli. Oui, alors il est vrai que ça change, on a une autre vision, tout simplement pour favoriser les fleurs afin qu'elles puissent grainer et ensuite avoir des prairies fleuries. Ca c'est un élément qu'il est important de connaître et surtout la Municipalité va donner plus d'informations dans le Chavornay Infos de façon à ce que les gens aient cette explication. Ça revient assez régulièrement les questions du genre, pourquoi est-ce qu'on a des hautes herbes, c'est négligé, la voirie ne fait pas son travail, or c'est faux, c'est vraiment en lien avec ce nouvel état de fonctionner pour avoir des espaces verts d'entretien différencié. D'autre part, les fauches ne se font pas avant le 15 juin, donc voilà, ce n'est pas forcément fait partout.

5.2 Mme MINDER nous dit que si elle en parle, c'est par rapport aux bornes hydrantes et aussi aux vannes d'eau qui sont cachées par ces herbes, si déjà, on pouvait les dégager.

M. Pascal DESPONDS, concernant les bornes hydrantes, il nous assure que les pompiers qui viennent d'Orbe ou de Lausanne, savent où elles se trouvent car elles sont référencées par GPS, ils n'ont pas besoin de les chercher, même déjà dans le camion, ils savent où ils vont mettre leurs tuyaux. Ce qui le dérange le plus, c'est les voitures qui sont parquées près des bornes hydrantes, c'est plus embêtant que l'herbe.

Mme MINDER remercie pour la réponse et que ce n'est pas une raison de parler comme cela.

- 5.3 M. Olivier BRIAND désire apporter un petit côté, pas folklorique, mais la nature est belle et puis dans cette région dont on a parlé, il y a des orchidées particulières et a un moment donné la Municipalité avait ordonné de faire des fauches tardives à cet endroit-là.
- M. Kelvin BRUGGMANN nous explique qu'il a eu l'occasion de rentrer de ses études assez tardivement et il a trouvé des jeunes à la Place Union & Paix vers 23h qui jouaient du football. Il s'est posé la question suivante; cette place n'est pas faite pour jouer au football, d'autant qu'il y a des véhicules qui passent, on est de nuit. Il a interpellé ces jeunes pour savoir ce qu'ils faisaient là, c'était des jeunes de la Cité, apparemment l'infrastructure n'est pas suffisante pour jouer au foot à la Cité et celle du Verneret n'est pas suffisamment attractive, parce qu'apparemment la lumière serait éteinte la nuit. Sa question est; quelle est l'infrastructure de nuit pour occuper les jeunes afin d'éviter d'éventuels accidents à la Place Union & Paix?

Il a aussi pu parler de l'infrastructure EJED, qui elle convient tout à fait aux jeunes, mais ceux-ci lui ont dit que les spécialistes étaient particulièrement occupées et ne répondaient pas forcément à leurs besoins. C'est-à-dire qu'il y a deux déléguées EJED qui sont censés s'occuper d'eux et apparemment, elles seraient suroccupées. Qu'est-ce qui permettrait à ces jeunes d'être mieux occupés par ces dames ?

M. Dominique VIDMER donne quelques indications. Il va répondre à la première partie et il laissera M. LEUENBERGER répondre pour l'EJED.

Pour ces jeunes qui jouent sur la place Union & Paix, déjà personne ne veut les jeunes à nulle part. Ils jouent à l'école de la Cité, la Municipalité reçoit des téléphones à 22h30, car ils font du bruit, ils dérangent, ils ne faut pas qu'ils soient là-bas, la Municipalité recoit également des mails, etc. Ils sont dans la rue à la Cité, M. VIDMER espère qu'ils pourront utiliser cette partie piétonne que la commune a mis à disposition. La même chose, on entend qu'ils vont jouer sur des places qui ne leur appartiennent pas, ces jeunes se font refouler partout dans le village. Bien sûr qu'ils peuvent aller jouer sur la place Union & Paix, maintenant jouer au foot, il ne sait pas à quel stade, ils jouent au foot, mais on ne peut pas les poursuivre et les retenir partout. Lors de la dernière séance faite avec la Gendarmerie, il a été constaté que l'on est conscient de ce problème. On voit aussi que les gens s'ils entendent un petit peu de bruit à 22h30, ils téléphonent tout de suite à la Gendarmerie pour dire que c'est inacceptable. Effectivement, les jours sont longs, il fait nuit à 21h30, mais les jeunes ont envie d'être dehors et ensemble. Ils ont la place à la salle polyvalente, mais on ne va pas allumer les lumières la nuit,

il pense que c'est clair pour tout le monde et que ce n'est pas une chose logique. Mais ces temps, jusqu'à 21h30, ils peuvent jouer. Ils y en a beaucoup qui jouent vers les écoles, il y a une table de pingpong, il y a été mis des lampes alors ils peuvent rester jusqu'à tard le soir. Il a été regardé avec la Gendarmerie quel était le fonctionnement de ces jeunes. Un soir, il a été constaté qu'il y avait une vingtaine de jeunes qui étaient là, ils jouaient au ping-pong, aux cartes, à plein de jeux de table assis par terre, il y avait du MacDo partout, à 20h30, ils sont partis, la place était nickel, ils ont tout nettoyé. Donc, ils sont conscients et responsables, on n'a pas dans nos villages des jeunes qui font des déprédations ou des bêtises. Il est vrai que jouer au foot sur la place, si on le voit, on va leur dire que ce n'est pas forcément le lieu, mais se réunir là-bas, ils peuvent. Volontairement, il a été mis des caméras sur ces zones pour éviter les problèmes qui étaient connus à l'époque, mais on ne peut quand même pas renvoyer ces jeunes à gauche ou à droite. Maintenant, ils sont refusés au fond de la Cité, dans la cour d'école où il y a des barrières, des paniers de basket etc., Lors d'appel pour dire qu'ils font du bruit, il a été constaté lorsque les contrôles se font sur place. qu'il n'y avait pas vraiment autant de bruit que cela, il faut bien qu'ils fassent quelque chose, on ne peut quand même pas les mettre en forêt, non plus. N'ayez crainte, c'est vraiment un domaine qui est sous contrôle.

M. Yves LEUENBERGER nous dit que certaines paroles font plaisir, entendre que notre personnel est bien occupé au boulot, il pense que ça fait plaisir également à ses collègues.

Ces temps, nous avons une travailleuse de proximité qui est en congé maternité, volontairement, la Municipalité n'a pas voulu la remplacer pour ces quatre mois de congé maternité. Vous voyez dans le Chavornay Infos que l'EJED organise énormément d'activités autant pour les petits que pour les grands. Si on a besoin de l'ATSP, elle est toujours à disposition, toujours à l'écoute, il ne croit pas pouvoir dire que les gens sont suroccupés au point de ne pas pouvoir répondre.

5.5 M. Fabrice VUILLENS veut juste rajouter sur ce que Yves a dit tout à l'heure. Il tient à féliciter pour les propositions qui ont été faites au niveau du bulletin communal pour les jeunes, parce qu'il y a des propositions magnifiques pour cet été et il pense que ce qui est entrain de se réaliser est magnifique. Il tient à féliciter l'équipe pour cela.

La discussion est close.

6. <u>Collège de la Cité – Changement du chauffage et pose de panneaux photovoltaïques – Demande de crédit. Préavis n 4 – 2/22.</u>

Mme Béatrice DESVERGNE, rapportrice, nous donne lecture de son rapport.

La Commission des finances ayant été sollicitée, nous allons entendre le rapport de M. Roger METROZ, président de cette commission.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 4 2/22;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc;
- Ouï le rapport de la Commission des finances :
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder au changement de l'installation de chauffage et à la pose de panneaux photovoltaïques au collège de la Cité,
- 2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 496'000.00,
- 3. De le financer par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

Le changement du chauffage et la pose de panneaux photovoltaïques au collège de la Cité sont acceptés à l'unanimité.

7. <u>Chavornay – Ecluse des Hollandaises – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur le site de la STEP – Demande de crédit. Préavis n° 3 – 2/22.</u>

M. Jean-Charles ERLICZ, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 3 2/22;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder, et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 196'000.-TTC.
- 2. De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable par un prélèvement sur le compte de bilan 9282.40 « Fonds de réserve photovoltaïque pour les infrastructures communales ».

La réalisation d'une installation photovoltaïque sur le site de la STEP est acceptée à l'unanimité.

8. <u>Installation d'un WC public sur le site du Verneret – Demande de crédit. Préavis n° 6 – 2/22.</u>

M. Christian GERBER, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 3 2/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation d'un WC public sur le site du Verneret,
- 2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 160'000.-TTC
- 3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

L'installation d'un WC public sur le site du Verneret est acceptée à l'unanimité.

9. Remplacement des compteurs d'eau et installation de transmetteurs radio – Relevé à distance – Demande de crédit. Préavis n° 12 – 2/22.

M. Philippe VERLY, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 12 2/22;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de 600 compteurs d'eau et à l'installation de 1'000 transmetteurs radio ainsi qu'à l'achat d'équipement permettant le relevé à distance sur l'entier de la Commune,
- 2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 306'000.- TTC,
- 3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable par un prélèvement sur le compte de bilan 9280.4 « Financements spéciaux et fonds de réserve, eau ».

Le remplacement des compteurs d'eau et l'installation de transmetteurs radio sont acceptés à l'unanimité.

10. Essert-Pittet – Réfection du chemin bétonné côté sud et nord de la déchetterie – Demande de crédit / Etude préliminaire des travaux de réfection des chemins agricoles – Demande de crédit. Préavis n° 13 – 2/22.

M. Patrick MALHERBE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

10.1 Mme Nadia GLOOR nous explique qu'elle a été interpellée par un citoyen qui se questionne notamment sur la partie du chemin concernée par les travaux de réfection.

Les travaux prévus dans le préavis s'arrêtent côté sud au niveau du chemin qui mène au Pré Vallotton et aux Vernes, alors que le chemin, qui je rappelle se situe sur l'itinéraire n° 5 de SuisseMobile, est tout aussi fissuré et dangereux sur une cinquantaine de mètres supplémentaires jusqu'au panneau indiquant la présence de bosses.

Sa question est donc la suivante : quelle est la raison pour ne pas effectuer les travaux jusqu'au panneau indiquant la présence de bosses ?

Mme la Syndique informe qu'il est vrai que sur le plan, ils ne sont pas allés si loin, par contre, lors de la visite, ils sont allés jusqu'au panneau. De toute façon, dans l'offre, il y a une bonne marge, donc en effet, ce tronçon est également abimé, et la Municipalité va en tenir compte.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 13–2/22;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du chemin bétonné côté sud et nord de la déchetterie et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 168'000.-TTC,
- 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 26'000.- pour l'étude préliminaire des travaux de réfection des chemins agricoles,
- 3. De régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans pour la partie étude, et en 20 ans pour la partie travaux, au maximum.

Les travaux de réfection du chemin bétonné côté sud et nord de la déchetterie, ainsi que l'étude préliminaire des travaux de réfection des chemins agricoles d'Essert-Pittet sont acceptés à l'unanimité.

11. Gestion 2021. Rapport du 10.05.2022.

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture et discussion dicastère par dicastère du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Municipalité.

Les n° de pages n'étant pas les mêmes pour le rapport de la Commission et celui de la Municipalité, je vous prie de prendre note que la discussion sera ouverte en premier lieu sur le rapport de la Commission de gestion dicastère par dicastère et ensuite sur le

rapport de la Municipalité également dicastère par dicastère. Afin de faciliter la prise en note pour le procès-verbal, je vous préciserai de quel rapport on parle afin que vous puissiez poser vos questions avec le bon document.

2. mise au vote des deux rapports.

M. Michel DUVILLARD, président de la Commission de gestion nous fait part de son rapport dicastère par dicastère.

Dicastère de Mme Laurence MARCHAND.

Administration générale – Ressources humaines – Relations extérieures – Domaines & Forêts – Parcs & Promenades – Déchets.

Suivi des vœux 2020.

1. La commission souhaite qu'il soit procédé à la pose d'un enrobé en lieu et place des bandes végétales à l'intérieur de la déchetterie

Si l'an passé lors de la visite de la commission d'alors, la bande végétale était vierge de toute plantation, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il apparaît dès lors que ce serait malvenu d'arracher cette végétation pour laisser la place à une bande de bitume.

Une alternative à suggérer : on pourrait peut-être mandater des moniteurs d'auto-école pour remettre à niveau certains conducteurs qui semblent avoir oublié les notions de parcage de leurs véhicules. Ce vœu est dès lors caduc.

2. La commission encourage la Municipalité à élargir les horaires d'ouvertures de la déchetterie.

Ce vœu a été pris en compte. Le vendredi soir et le samedi matin, on joue les prolongations. Une évaluation avec les responsables de la déchetterie est prévue en juin 2022.

Vœux nouveaux.

- 1. Il y a peu, la commune offrait la possibilité d'acheter des conteneurs pour déchets verts avec un ramassage porte à porte. Plusieurs citoyens ont répondu favorablement à l'offre. Cependant la collecte des conteneurs ressemble plus à de la rue à rue. Cela pose des problèmes à certaines personnes qui ont de la peine à déplacer ces lourds conteneurs. La Municipalité peut-elle revoir cette problématique avec le transporteur chargé de ces tournées ?
- 2. Consciente que l'augmentation potentielle de 150 habitants par année aura des conséquences sur les futurs budgets communaux, la CG

encourage la Municipalité à déterminer par dicastère et ou secteur les indicateurs permettant d'anticiper les futurs investissements (renforcement du personnel communal, agrandissement de la STEP, etc.) en lien avec la notion de « taille critique » soulevée par l'exécutif lors des entretiens.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n° 1:

Le chauffeur du camion de désapprovisionnement a l'interdiction de faire marche arrière. Dans les rues sans issues, le véhicule ne peut malheureusement pas accéder. Les citoyens sont donc obligés d'amener leur conteneur au point de collecte en bout de rue. Il s'agit de cas isolés et, malheureusement, la Municipalité ne peut rien faire. Pour les personnes à mobilité réduite, la Commune offre un service de ramassage par la voirie sur appel.

Vœu n° 2:

La Municipalité en a pris bonne note et continuera à prendre des décisions dans ce sens de manière à juguler la croissance de nos villages. Pour ce qui est des besoins de personnel, la Municipalité a fait le choix, à chaque fois qu'un poste est à repourvoir ou créé, de questionner le profil recherché et de voir les transversalités possibles. Dans ce sens, décision municipale a été prise, pour donner du poids et une cohérence globale RH, d'intégrer M. Serge WILLOMMET en tant que responsable RH dans tous les engagements, toutes les réflexions.

M. Yves REYMOND regrette de ne pas avoir dans la réponse de la Municipalité les indications par dicastère nous permettant d'anticiper les futures dépenses et surtout de planifier dans les prochaines années en respectant la balance des bénéfices et de la dette de la commune. Voici deux exemples qui seront peut-être plus parlant : la taille de la STEP, combien de personnes peut-on encore accueillir sur la commune avant de penser à faire des travaux ou alors dans combien de temps allons-nous devoir construire un nouveau collège avec l'augmentation croissante du nombre d'élèves au sein de l'arrondissement.

M. ABETEL nous dit que globalement, c'est la commune qui voit ce genre de choses, au niveau de la scolarité, c'est l'ASAICE qui gère. Au niveau de la STEP, la Municipalité est vraiment attentive. Au niveau des RH, il y a eu des départs à la retraite et la Municipalité est dans une réflexion globale pour savoir comment elle peut améliorer petit à petit de manière agrémental. Pour ce qui est des investissements qu'elle revoit chaque année, en fin de compte le plan évolue au fur et à mesure. Il y a des choses que l'on ne peut pas

faire et d'autres que l'on va faire. Il est vrai que la Municipalité a un axe au niveau des investissements. La Municipalité ne veut pas travailler en solo, chaque année, ils se mettent autour de la table et c'est une décision globale qui se met en place. On a la chance d'avoir des finances saines, la Municipalité a pu provisionner cette année pour le photovoltaïque et elle va continuer dans cette direction-là.

Du côté exploitation avec les ressources humaines, chaque fois que la commune engage une personne, c'est une charge qui est récurrente et on l'aura pour les prochaines années, c'est donc hyper important de bien calibrer ceci. Sur le budget 2022, on a déjà 50% de postes de travail qui seront à 100% en 2023, ça va donc augmenter encore les charges.

11.2 Mme Béatrice DESVERGNE a cru comprendre que M. Serge WILLOMMET avait été recruté sur une autre fonction.

Mme la Syndique explique que M. WILLOMMET est notre Greffe, mais il fonctionne également comme RH. Son rôle est d'avoir une vision globale et de tirer la sonnette d'alarme si nécessaire, c'est la personne qui est au sommet pour cette vision-là.

Dicastère de M. Olivier THIBAUD.

Aménagement du territoire – Police des constructions – Urbanisme – Salubrité.

Suivi des vœux 2019 -2020.

1. La commission demande à la Municipalité de bien vouloir organiser une séance d'information, prioritairement à l'intention du CC portant sur les fondements et les aménagements du territoire de notre commune ainsi que sur la stratégie adoptée par la Municipalité.

La réponse est sensiblement la même que l'an passé, une telle séance pourra être mise sur pied au moment de l'étude du nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom).

Vœux nouveaux.

 En 2017, une étude avait estimé à 450 mouvements de véhicules supplémentaires la réalisation du plan d'affectation (PA) des Moëlettes du Village 2. Depuis le résultat de cette analyse, le quartier des Moëlettes s'est étoffé d'une Coop, de bâtiments locatifs et d'une nouvelle zone de dépose CFF, les conséquences directes sont une augmentation du trafic sur la rue du Jura en direction de la rue du Château avec l'impression d'un axe routier moins adapté pour absorber autant de mouvements. Partant de ce constat, la CG demande d'analyser à nouveau l'impact de ce PA sur la rue du Jura et d'envisager sa sécurisation.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n° 1:

Tout comme la Commission, la Municipalité est attentive aux conséquences du développement des zones constructibles, notamment sur la mobilité. Dans cet esprit, des études ont été menées par différents bureaux spécialisés pour examiner entre autres les incidences des plans d'affectation « Les Moellettes — Bas du Village », y compris l'implantation d'une surface commerciale (Coop) et « Les Moellettes — Bas du village 2 ».

Environ 1100 véhicules par jour supplémentaires avaient été estimés par la mise en œuvre de ces deux plans d'affectation, dont environ 450 pour le PA « Les Moellettes — Bas du Village 2 ». Les spécialistes avaient conclu que l'infrastructure routière permettait d'absorber sans encombre ce trafic additionnel. Nous pouvons préciser que ce trafic va essentiellement se concentrer au Nord de ces quartiers, notamment pour rejoindre la route d'Orbe et l'autoroute.

La Municipalité rappelle qu'au cours de développement du plan d'affectation « Les Moellettes – Bas du Village 2 », la surface de plancher déterminante projetée (potentiel de développement) n'a pas changé. Dès lors, le nombre d'habitants attendus demeure analogue et par là même, le trafic induit également. Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime donc qu'une nouvelle étude n'est pour l'heure pas indispensable.

11.3 M. Yves REYMOND dit que dans la réponse de la Municipalité, il lui manque le volet sécurisation de la rue du Jura en direction de la rue du Château. En aucun cas, il remettrait en question la PA puisqu'il est normal de densifier une zone aussi proche de la gare. Toutefois, cette portion de route communale, malgré une zone 30 et des récents aménagements lors de la construction de la Coop donne un sentiment d'insécurité pour les usagers et les riverains. De plus, l'arrivée de la Coop a modifié les habitudes de la population qui maintenant utilise de plus en plus cette route. Le volet sécurité est à priori connu de la Municipalité et cette dernière s'est dite prête à intervenir le cas échéant.

M. Olivier THIBAUD, Municipal, nous dit qu'en effet, la Municipalité est préoccupée par la sécurisation de cette route. Comme l'a dit la Municipalité, les études anticipent le trafic qui va plutôt aller vers la gare ou direction de l'autoroute, mais ne peuvent anticiper la circulation direction du Château. Ce qu'il faut savoir, il a également été anticipé autour de la Coop pour des revêtements colorés qui marquent quand même le passage piéton vers la gare. Aujourd'hui, on a un village un peu stressé par les travaux qui sont en cours, dès lors, le trafic se détourne un peu plus des routes principales. On a vu que la Grand'Rue est un peu affectée ces derniers temps, ainsi que la rue de Corcelles depuis quelques temps déjà. Une fois que tout cela sera en ordre, il est probable que le trafic restera sur les routes principales. Il va de soi que s'il devait y avoir des mesures de sécurisation à prendre, soyez convaincus que la Municipalité fera le nécessaire. Tout en sachant qu'aujourd'hui, le système du trottoir tel qu'il est porte ses fruits et fait que malgré tout et malgré les gens qui risquent de rater le train, les gens ne vont pas si vite que cela d'après ce qui a été constaté.

11.4 M. Yves REYMOND remercie pour la réponse, toutefois la question qui se pose est la suivante : lorsqu'il y aura des travaux à faire sur cette route, si sécurisation il doit y avoir dans les prochaines années, de quel côté, vous pensez agrandir le trottoir. En tout cas, gagner de la place, sachant que du côté CFF, à son avis, avec le nivellement nécessaire pour la stabilité des rails, vous n'allez pas pouvoir agrandir la rue du Jura, de ce côté-là. Ce qui veut dire que l'on devrait aller négocier avec les propriétaires les parcelles déjà construites pour leur raboter quelque chose. C'est cela qui manque, une planification, ou est-ce qu'on pose les choses et on réfléchit après ? Il ne faut pas oublier que la Coop a modifié aussi (certes ils y a les travaux) le mode de vie des habitants de la région et ceux-ci se sont créé un nouveau chemin de passage, ils ne connaissaient pas cette rue, ils se sont rendus compte que c'est très facile pour aller à la Coop, ça désencombre cette fameuse zone bitumeuse qui délimite un espace piéton et cohabitation de voitures. Il est navré de le dire, mais en tant que riverain, il n'a pas l'impression que les gens ont saisi cela, au contraire, il a l'impression que ça va de mal en pis. Les réponses le satisfont qu'à moitié parce qu'il a peur qu'une fois que les choses sont posées, on réfléchit à retardement et que ce n'est pas planifié.

M. THIBAUD répond que la Municipalité a bien entendu la préoccupation de M. Reymond. Il apparait que si on élargit une route, comme celle du Jura, ce n'est pas impossible que ça augmente la vitesse, parce que les gens avec une route plus large auront plus de facilité à croiser et seront donc moins attentifs à leur vitesse. Il

n'est pas convaincu qu'un élargissement soit du côté du train ou par des expropriations du côté est soit une bonne solution. Après, il est sûr que si la Municipalité voit des problèmes qui arrivent, les anticiper par un élargissement de la route, il n'est pas convaincu. Si des problèmes arrivent, le renforcement des dos d'ânes et éventuellement des contrôles de vitesse seront effectués.

M. ABETEL fait remarquer que lorsque la Commune a mis à l'enquête, ça a circulé auprès de tous les services de l'Etat. Aujourd'hui, ce dossier est passé trois fois dans les services de l'Etat, il y a trois fois des analyses qui ont été faites, donc en fin de compte, la Municipalité ose espérer que c'est juste ce qui a été fait.

11.5 M. Yves REYMOND répond que loin de là de remettre en question son affectation, il est tout à fait légitime d'avoir une surface aussi proche d'une gare et de la densifier. Ce qu'il manquait, c'était la sécurisation de cette route.

Dicastère de M. Pascal DESPONDS.

Services industriels - Travaux - Eau - Epuration.

Suivi des vœux 2020.

1. L'évolution de la présence de métabolites de chlorothalonil dans le réseau d'eau potable reste d'actualité. De même que l'invitation à informer régulièrement la population.

Ce vœu qui est présent depuis cette année s'applique également aux habitants de Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet.

2. Concernant la STEP, la commission accueille avec satisfaction la décision de former une personne à l'interne afin de suppléer les absences du titulaire.

Ce vœu peut être considéré comme exaucé.

3. Les travaux de mise en séparatif de la route d'Yverdon et les quartiers de Chaudremont-Fleurettes-Coteau sont encore un mirage à ce jour.

Ce vœu reste une priorité dans le planning des travaux futurs.

Vœux nouveaux.

- 1. Pour mémoire, il y a quelques années, lors de sa dissolution, la Société Industrielle et Commerciale a alloué une somme de CHF 5'000 dédiée à la pose d'un panneau d'information électronique. Ce panneau doit être posé à un endroit à définir près du giratoire. Cette réalisation devait se faire en synergie avec les travaux de la route de Corcellessur-Chavornay. Peut-on espérer une date pour la pose de ce panneau?
- 2. La commission demande à la Municipalité de reprendre les discussions avec le service douanier concernant le trafic insupportable des poids lourds qui transitent sur nos routes.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n°1:

La pose de ce panneau d'information publique sera englobée dans le cadre de la réflexion du futur réaménagement de la place Union & Paix et la zone proche.

Vœu n° 2:

La Municipalité a pris note de votre demande et vous annonce que cette démarche est déjà en cours ; des contacts ont été pris pour un appui politique au niveau cantonal et fédéral. La Municipalité tient à préciser qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine.

11.6 M. Paolo TROILO, concernant le vœu n° 2.
Il a quelque chose à nous dire plus préciséme

Il a quelque chose à nous dire plus précisément pour les poids lourds en transit sur nos routes. Il souhaite rappeler que des mesures concrètes ont été répertoriées dans l'étude ESAM de manière très locale et cette étude a été signée en 2015. Cette étude visait à limiter le trafic en provenance d'Orbe en direction de l'autoroute à Chavornay. Cette étude était soutenue par les communes d'Orbe et Chavornay, les sociétés génératrices de trafic lourd et signée également par le Canton de Vaud. Il rappelle que ces mesures ont été mises en place et légalisées il y a plus de cinq ans, mais ces mesures ne sont bien souvent par respectées.

M. ABETEL a une bonne nouvelle pour M. TROILO, une nouvelle étude ESAM va démarrer cette année encore ou au début de l'année prochaine par rapport à cette problématique dans le cadre de l'ADEOC.

Dicastère de Mme Océane AUZEPY-RENARD.

Gestion des bâtiments – Locations – Conciergerie – Sociétés locales – Durabilité du patrimoine communal – Culture.

Vœux nouveaux.

1. Consciente que le projet Free Go en est aux prémices, la commission souhaite que la Municipalité observe et analyse la situation dans quelques mois.

Ce vœu est lié avec celui évoqué dans le dicastère de M. Vidmer concernant les heures d'ouvertures. Ici, c'est au niveau du bâtiment que la commission s'interroge. Faut-il envisager des travaux pour faciliter l'accès au local Free Go et sécuriser les étages supérieurs. Ce local décentré à Essert-Pittet est-il pertinent ?

2. La CG souhaite que la Municipalité réfléchisse à l'opportunité de créer une bibliothèque communale. Cet endroit serait à la fois un lieu de rencontre intergénérationnelle, un lieu de culture et de formation.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n° 1:

Le Free Go est placé dans une salle du bâtiment communal d'Essert-Pittet avec des horaires d'ouverture réduits. La pose d'une nouvelle serrure permettrait d'offrir une amplitude d'ouverture plus grande. En attendant, la mise en place de ce système, l'ouverture sera gérée par des bénévoles.

Vœu n° 2:

La Municipalité prend acte du vœu. Cependant, à l'heure actuelle nous n'avons ni les locaux ni les ressources humaines et financières nécessaires pour un tel projet.

M. Michel DUVILLARD a juste une petite remarque ; dans sa réponse, Mme la Syndique dit « permettra », alors que dans le rapport de gestion, le mot est « permettrait ».

Mme la Syndique corrige, le mot est permettra.

11.7 M. TROILO, page 34, du rapport municipal.

Il est écrit que la phase d'étude sur le site scolaire du Verneret est réalisée. Il aimerait savoir si les résultats de cette étude seront présentés au Conseil ou mis à disposition pour consultation?

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, répond que bien entendu cette étude sera présentée quand le projet avancera d'ici l'été prochain.

Dicastère de M. Dominique VIDMER.

Contrôle des habitants – Sécurité publique – Intégration des étrangers /CISEROC – Voirie – Sécurité du travail – Pompiers – ORPC.

Suivi des vœux 2020.

1. La commission demande à la Municipalité dans une future communication écrite d'informer le Conseil communal sur les activités de la CISEROC et de nous expliquer son rôle concret dans l'intégration des étrangers.

Ce vœu est partiellement exaucé, cependant on pourrait en faire davantage. Voir point 34.1.

2. La commission souhaite que l'aménagement du giratoire de centre du village soit réétudié du point de vue esthétique.

L'esthétique des uns commence où s'arrête celle des autres. Cette notion subjective peut prêter à discussion. Pour le suivi du vœu 2020, un réaménagement futur englobera à la fois la place Union et Paix et toute la zone. La pose de panneau d'information électronique est aussi projetée (voir vœu P. Desponds).

Vœux nouveaux.

- 1. Le local d'Essert-Pittet qui accueille Free Go devrait pouvoir ouvrir ses portes plus souvent. Un système de clés électroniques pourrait permettre l'élargissement des heures d'ouvertures.
- 2. La commission souhaite que la Municipalité soit attentive à l'utilisation rationnelle des places de parc jouxtant le bâtiment communal (parking couvert rue de la Chapelle et parking communal à la rue du Collège).

Réponse de la Municipalité :

Vœu nº 1:

Nous vous prions de vous référer à la réponse du vœu n°2 de Mme Océane AUZEPY-RENARD.

Vœu n° 2:

La Municipalité est consciente de cette situation; elle a exigé des collaborateurs de ne plus se parquer sur les places devant le bâtiment, mais sur celles situées dans le parking sous-terrain de la rue de la Chapelle. Dans le courant de l'année, une nouvelle procédure de distributions de macarons pour le stationnement sera effectuée.

Dicastère de M. Yves LEUENBERGER.

Instruction publique – Parascolaire – Petite enfance – Affaires sociales – EJED – Séniors.

Suivi des vœux 2020.

1. La commission souhaite que la Municipalité poursuive la recherche d'un local adéquat pour les jeunes.

La Municipalité reste attentive sur ce sujet. En collaboration avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (jaiunporjet.ch) elle a envoyé un questionnaire via l'école aux jeunes de 8-16 et par courrier au 16-25ans. Les parents ont aussi reçu ce document.

Les résultats de cet audit seront connus prochainement. Premier constat : le faible taux de réponses (22% en moyenne) ; ce taux est encore plus faible dans la tranche d'âge 16 – 25ans. Deuxième constat : plutôt que des activités récurrentes et un local permanent, les jeunes semblent préférer des activités sportives et récréatives ponctuelles. Une analyse sera faite une fois les résultats définitifs de l'audit connus.

Vœux nouveaux.

1. La commission suggère que le projet Effet-Mer mis en place durant la pandémie puisse, pourquoi pas, se transformer en projet Per-enne? Il existe une possibilité de subvention cantonale qui pourrait dynamiser la mise en place d'une telle action.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n° 1:

Il est à rappeler que le projet Effet-Mer, élaboré conjointement par les jeunes et la Municipalité, financé entièrement par le Canton, était issu de la situation sanitaire liée au COVID, ceci après des mois de restrictions d'activités sociales.

La Municipalité, faisait référence à l'étude des besoins de nos jeunes de 8 à 25 ans de notre commune réalisée ce printemps, étudiée avec les jeunes différents projets à développer sur notre commune afin de répondre à leurs attentes.

Dicastère de M. Guillaume ABETEL.

Vente de terrains communaux – Développement économique – Stratégie de développement – Finances – Energies renouvelables – Informatique.

Vœux nouveaux.

1. La commission suggère qu'une charte soit créée pour les partenaires qui voudront s'établir dans la Z.I. Celle-ci devrait accentuer la sensibilité sur la thématique des énergies renouvelables.

Réponse de la Municipalité :

Vœu n° 1:

La Municipalité est sensible à l'argument de la Commission et comprend son vœu. Elle estime toutefois difficile de faire signer une charte à l'entier des acteurs de la zone industrielle, raison pour laquelle, sensible à la durabilité notamment concernant les entreprises, elle a décidé d'aborder la problématique sous l'angle de ls RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Dans ce sens, la Municipalité agit seule ou par l'intermédiaire de l'ADEOC au gré des opportunités.

Pour exemple, la modification des statuts de l'ADEOC qui sera soumise à votre délibérant d'ici à la fin de cette année offrira, si elle est acceptée, l'opportunité d'un lieu d'échange privilégié entre le politique et les entreprises.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de la Municipalité du 10.05.2022;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2021.

La gestion 2021 est acceptée à l'unanimité.

12. Comptes 2021. Préavis $n^{\circ} 9 - 2/22$.

Ce point sera traité de la manière suivante :

- 1. Lecture du rapport de la Commission des finances ;
- 2. Discussion du rapport de la Commission des finances ;
- 3. Examen des comptes 2021 selon préavis 9 2/22;
- 4. Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal 9 2/22 sur les comptes 2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2021.

Les comptes communaux pour 2021 sont acceptés à l'unanimité.

13. Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024. Préavis n° 11 – 2/22.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 11 − 2/22 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

<u>Décide</u>:

D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024, tel que présenté.

L'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 est accepté par 49 voix avec 1 abstention.

14. <u>Election du bureau du Conseil communal pour 2022 – 2023.</u>

M, Alain HUSSON, président, rappelle d'abord l'article 11 de la loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au bulletin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut se dérouler tacitement. Mention en est faite au procèsverbal ».

M. HUSSON demande si quelqu'un dans l'Assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, nous allons désigner les membres du bureau dans l'ordre suivant :

- 1. Président-e
- 2. 1^{er} vice-président-e
- 3. 2^{ème} vice-président-e
- 4. 2 scrutateurs- scrutatrices
- 5. 2 scrutateurs scrutatrices suppléants-es

Sont nommés tacitement :

Président : Aditya YELLEPEDDI CHAV.ENS

 $1^{\grave{E}re}$ vice-présidente : Corinne VERLY PLR – Ind. $2^{\grave{E}me}$ vice-présidente : Béatrice DESVERGNE PS/GSE/V Scrutateurs-scrutatrices Caroline WAHLEN PLR – Ind. SANCHO-DUPRAZ Inès PS/GSE/V

Scrutateurs suppléants : Pierre-Alain DALMAS PLR – Ind. Nicolas AUBERT. PS/GSE/V

NICOIAS AUDERI. PS/GSE/

15. <u>Election de la Commission de gestion pour 2022.</u>

M. Alain HUSSON, président, invite l'assemblée à faire des propositions pour la place de président de la Commission de gestion.

Est élu tacitement :

Président : Yves REYMOND PS/GSE/V

M. HUSSON invite l'assemblée à faire des propositions pour six membres à la Commission de gestion.

Sont élus tacitement :

Membres: Michèle OPPLIGER PLR – Ind.

Gaël MAIRE
Aline BAÙ
CHAV.ENS.
Christophe COLLAUD
Anne FAVRE
Philippe Verly
PLR – Ind.
PLR – Ind.
PLR – Ind.

16. Nomination d'un(e) suppléant(e) à l'ASAICE.

M. HUSSON invite l'assemblée à faire des propositions pour la place de suppléant ou suppléante à l'ASAICE.

Est nommé tacitement :

Suppléant : Sylvain KÄNEL PLR – Ind.

17. Nomination d'un délégué(e) à la CISEROC.

M. HUSSON invite l'assemblée à faire des propositions pour la place de délégué ou déléguée à la CISEROC.

Est nommé tacitement :

Délégué : Philippe GUILLET PLR – Ind.

Nous arrivons au terme de cette séance, M. HUSSON profite de nous dire un petit mot.

Voilà, nous y sommes. Ce sera la dernière fois que j'aurai le plaisir de faire retentir la cloche de notre assemblée et utiliser le porte document fabriqué avec gentillesse par notre Municipal Yves LEUENBERGER afin de préserver le dos de votre Président et de mes futurs successeurs.

Comme déclaré plusieurs fois par mes différents prédécesseurs, une année au perchoir cela se passe très rapidement ; et c'est maintenant que l'on se sent plus à l'aise.

Durant cette année, j'ai beaucoup appris du fonctionnement même de notre législatif et ce en grande partie grâce à vous. De questions en postulats en passant pas les interpellations, vous ne m'aurez pas ménagé...et c'est tant mieux pour notre démocratie!

Au sein du Bureau, j'ai pu compter sur une secrétaire en or, un 1^{er} vice-président précieux (merci pour les remplacements au pied levé) et des collègues de bureau toujours au taquet pour les dépouillements. A vous, membres du bureau, je vous dis merci.

Pour clore cette séance, chers collègues du Conseil, Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, je vous adresse à tous un bel été et me réjouis de vous retrouver au sein du plénum lors du prochain Conseil.

Je passe la parole à Mme Marie-Claude Schneiter pour le contre-appel.

Mme la Syndique nous invite à un apéritif dans la cour.

Après le contre-appel, la séance est close à 21h18.

Le président :

Alain HUSSON

La secrétaire :

M-C. SCHNEITER

Check neloude